Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260701-DEL-2026-07-84-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

Effectif légal : 27
En exercice *: 27*
Présents *: 21*
Absents représentés *: 6*
Absents non représentés *: /*
Ne prennent pas part au vote *: /*
Votants *: 27*
Date de convocation *: 24 juin 2026*
Date d'affichage de la convocation *: 24 juin 2026*

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1er juillet 2026

Délibération n° DEL.2026-07-84

Désignation des représentants de la Commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Bourges Plus

Le 1er juillet 2026 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : BAUDOUIN Marie-Christine. CATON Samuel. DESROCHES Gilles. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. FRANÇOIS Alexandre. GASPAR Sophie. GROSJEAN Yoann. JARDAT Sarah. JOLY Marina. LEJUS Laurette. LEUILLER Patricia. LORCY-BRANGER Matthias. MIGNON Brigitte. MERCIER Martine. PAUTRAT Jérôme. POIRIER Nathalie. PRUDENT Didier. SAUZIER Alexandra. TORVIC LECLERC Hans.

Absents ayant donné un pouvoir : BIESSE Thierry à PRUDENT Didier. JOUEN Marilyne à MIGNON Brigitte. LE PAVOUX Éric à CATON Samuel. LUROT Claire à DUR-TOMAS Chantal. PERRENNOU Sylvain à FOSSET Jean-François. PRUDENT Adrien à PAUTRAT Jérôme.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : MERCIER Martine.

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260701-DEL-2026-07-84-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Rapporteur : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts relatif à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus en date du 6 Mai 2026 arrêtant la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

Considérant que la CLECT est chargée d'évaluer les incidences financières des transferts de compétences entre les communes membres et la Communauté d'Agglomération Bourges Plus, afin de déterminer les ajustements des attributions de compensation et d'assurer la neutralité financière de ces transferts,

Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de désigner ses représentants au sein de cette instance,

Considérant que la Commune doit désigner trois représentants titulaires et trois représentants suppléants,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE** les représentants de la Commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus comme suit :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
BAUDOUIN Marie-Christine	FLEURIER-LEFORT Gaëlle
PAUTRAT Jérôme	PRUDENT Didier
TORVIC LECLERC Hans	LEUILLER Patricia

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire,

Martine MERCIER

La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 2 juillet 2026 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : https://www.saintgermaindupuy.fr